

TELEGRAMME DEMARQUE

Pondichery, le 18 Juin 1954

L'Ambassadeur m'a informé dès son arrivée, que le Gouvernement français avait décidé formellement de quitter l'Inde française dans un délai prochain. Prenant acte de cette communication j'ai examiné avec l'Ambassadeur les 3 procédures indiquées dans son télégramme du 13 courant.

Hypothèse de la capitulation.

Cette solution présente des inconvénients qui vont bien au delà de blesseure d'amour propre national.

1° - A quelques jours d'intervalle il est difficile d'accepter les conditions que nous déclarions inacceptables hier encore.

2° - Les représentants des New Delhi considèreront désormais qu'il suffit avec nous de se montrer intransigeants pour tout obtenir, ce qui constituerait dans nos rapports futurs un dangereux précédent.

3° - Après abandon de tout élément de pouvoir la période transitoire deviendrait une insupportable et dangereuse épreuve, l'autorité française accordant par son impuissance un acquiescement tacite aux décisions prises par les indiens, quels que soient leurs modalités.

Hypothèse de la résistance.

Etant donné le rapport des forces, et la détermination catégorique du gouvernement de DELHI d'arriver à tout prix à ses fins, le succès final est à l'Union Indienne. Des suites graves indiquées par l'Ambassade et rapportées dans mon télégramme du 17 juin sont à redouter. En raison de l'attitude prise jusqu'ici par le gouvernement et de la confiance que continuent à me manifester ceux qui soutiennent notre cause j'ai marqué que je ne pourrai rester passif en cas d'agression de la part des éléments hostiles que dirige GOUBERT ou SOUBAYA. Dans ce cas, la résistance à mes yeux

.....

s'imposerait. L'Ambassadeur l'a compris mais il ne m'en a pas moins signalé qu'elle apporterait justement à GOUBERT le prix qu'il attend et qu'en prenant figure de héros, il pourrait rester maître de la situation au moins pour quelque temps. Dans le but d'obtenir pareil résultat, il ne lui coûterait rien de provoquer une lutte sanglante, l'altération des rapports entre la France et l'Inde étant la ~~xxx~~ garantie de son succès. Tout en reconnaissant la valeur de ces arguments, j'ai maintenu ma position en marquant qu'à mes yeux c'est seulement devant un ultimatum du gouvernement indien que nous pourrions nous soumettre. Nous sommes donc conduits à examiner la 3ème issue possible.

Hypothèse de l'évacuation.

L'Ambassadeur considère que, dans l'état actuel des choses, et pour éviter le pire, il nous reste à intervenir à nouveau auprès du PANDIT NEHRU en faisant les déclarations ci-après.

1° - Désireux d'arriver à une solution concertée, le gouvernement français a marqué son acquiescement de principe à une accession des Etablissements français à l'Union indienne après referendum des populations.

2° - Le gouvernement indien a posé des conditions qui n'ont pas permis d'aboutir à un accord que le gouvernement français pourrait présenter à son Parlement.

3° - En conséquence, aucune solution n'est intervenue et les menaces d'agression contre les Etablissements français sont proclamées par des éléments qui échappent théoriquement au contrôle du gouvernement de New Delhi.

4° - Dans le cas où pareille agression se produirait les plus graves conséquences sont à redouter.

5° - Le premier souci du gouvernement français fut depuis le début de la crise d'épargner les vies humaines. Il est prêt dans ce but, devant la contrainte des événements, à se retirer des Etablissements en abandonnant au gouvernement

indien les responsabilités publiques. Une pareille solution implique des inconvénients évidents puisque, à défaut d'un accord négocié, nous n'aurions pas de garantie conventionnelle pour la défense de nos légitimes intérêts. Toutefois il est permis de penser que, même à défaut d'accord régulier, les Indiens, pour légitimer dans une certaine mesure leur action demandent ~~xxx~~ l'établissement d'un règlement de fait. Quoi qu'il en soit, ce qui subsiste de nos intérêts a plus de chance d'être défendu à la suite d'une entente de fait avec le gouvernement indien que si les Etablissements sont occupés par la violence. Dans le cas où notre offre, qui ne comporte pas d'accord conventionnel, mais un acquiescement de notre part à l'accomplissement des faits, est acceptée par les indiens, nous pourrions ensuite fixer les conditions de notre départ afin qu'il s'effectue avec la dignité indispensable. Une semblable entente permettrait aussi de soustraire, dans une certaine mesure les éléments loyaux qui nous sont restés fidèles aux violences et vengeances de leurs adversaires. J'appelle sur ce point qui paraît essentiel toute votre attention. Dans l'évolution de la situation et après avoir examiné avec M. OSTROG tous les aspects du problème je ne puis que m'associer à l'Ambassadeur afin de recommander toute procédure qui permette d'éviter le conflit violent.

En raison de l'action que j'ai menée ici depuis plus de 4 ans; selon les instructions constantes des divers ministres de la France d'outre-mer qui se sont succédés, je ne puis toutefois m'empêcher de penser qu'une solution de cet ordre, sans doute fatale, sera douloureusement ressentie autant par nos collaborateurs européens et autochtones, que par la fraction importante de la population qui a mis et met encore en nous sa confiance sincère. Une solution de maintien à tout prix seule solution locale honorable, serait je dois le reconnaître coûteuse, dangereuse, et plus ou moins longue échéance vouée à l'échec. Au gouvernement et à lui seul il

.....

appartient de prendre ses décisions et de m'adresser des instructions précises et sans réticence rapidement. Je vous serais reconnaissant de vouloir communiquer d'urgence au ministère des affaires étrangères le présent télégramme.

signé: MENARD